



---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

---

Le 12 novembre 2020, à 20 heures trente-six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 6 novembre 2020

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	27
Excusés	5
Absente	1

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Joël DEMY - Mme Sylvie FUSELLIER  
M. Philippe ROUAUD - Mme Eliane RENAUT - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Arnel MOYON  
M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE  
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - Mme Caroline SOUFFLET  
M. Regis GANDON - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL  
Mme Nadège BLANCHARD - M. Brice CLOUET - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ

**Excusés :**

Mme Françoise CRAND (procuration à Mme Danielle CORNET)  
M. Gabriel DUVAL (procuration à M. Joël DEMY)  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (procuration à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Souad TERRASSIN (procuration à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Héléne MAVÉRAUD (procuration à Mme Sylvie MORAND)

**Absente :**

Mme Christel NORMAND

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

---

### Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2020
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.

▪ **Points soumis au vote :**

**RESSOURCES HUMAINES**

2020-116	Modification du tableau des effectifs
2020-117	Création de postes d'agents contractuels
2020-118	Organisation du temps de travail
2020-119	Valorisation des titres restaurant

**FINANCES**

2020-120	Versement d'une avance pour le budget annexe « Lotissement de la Chasselanière »
2020-121	Assujettissement à la TVA - Budget annexe « Lotissement de la Chasselanière »
2020-122	Proposition de créances éteintes et d'admissions en non-valeur
2020-123	Détermination du tarif des caveaux neufs trois places dans les cimetières de Pont-Château

**CŒUR DE VILLE**

2020-124	Soutien de la Commune aux acteurs économiques impactés par la crise sanitaire
2020-125	Portage de la parcelle cadastrée section AH n°284, située 16 rue Maurice Sambron, à Pont-Château : sollicitation de l'Agence foncière de Loire-Atlantique

**VIE SCOLAIRE, ENFANCE**

2020-126	Attribution d'une subvention à l'Association des Maîtres E de Loire-Atlantique (AME 44) dans le cadre de l'organisation du colloque de la Fédération Nationale des Associations de Maîtres E (FNAME)
2020-127	Activités relevant du Pôle vie scolaire, enfance : détermination du tarif appliqué aux assistants familiaux et au service d'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil départemental de Loire-Atlantique

**TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

2020-128	Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) révisé de l'Estuaire de la Loire
----------	---

**CADRE DE VIE, BÂTIMENTS**

2020-129	Présentation du rapport annuel du délégataire en charge de l'assainissement collectif pour l'année 2019
2020-130	Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics 2019 du service public d'assainissement collectif
2020-131	Conclusion de conventions avec la société ENEDIS dans le cadre de l'extension du réseau électrique sur le site de Coët-Roz

**URBANISME, ESPACE RURAL**

2020-132	Position du Conseil municipal de Pont-Château sur le transfert de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme à la Communauté de communes du Pays de Pont-Château/St-Gildas-des-Bois
2020-133	Conclusion d'une convention de servitudes de passage et de tréfonds sur les parcelles YL 197 et 204 au profit de la parcelle YL 205, le Plessis, St-Roch
2020-134	Déclassement de la parcelle YT n° 447, située rue des Marronniers, St-Guillaume
2020-135	Acquisition de la parcelle YX 73, située au lieu-dit La Plaie

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jonathan HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
16/09/2020	2020-013	Bail commercial : contrat de sous location des locaux situées Zac de l'Abbaye à la SARL Europe Evènements.	N°5
16/09/2020	2020-014	Bail commercial : contrat de sous location des locaux situés Zac de l'Abbaye à la SARL Distribution Nantes Ouest	N°5
16/09/2020	2020-015	Attribution du marché « Programme d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC) 2020 » à la SAS LANDAIS, pour un montant de 123 216.50€ H.T, soit 147 859.80€ TTC.	N°4
16/09/2020	2020-016	Attribution du marché « aménagement d'un parcours découverte dans un espace naturel » à ATLANTIC PAYSAGES, pour un montant de 92 051€ H.T, soit 110 461.20€ TTC.	N°4
15/10/2020	2020-017	Signature du marché de fourniture d'un véhicule utilitaire d'occasion « Citroën Jumpy Spacetourer COMBI L2 » avec la SARL PLISSONNEAU, d'un montant de 22 325 € TTC.	N°4
30/10/2020	2020-018	Signature du marché de fourniture d'un camion benne « Citroën Jumper » conclu avec le Garage de l'Abbaye, d'un montant de 31 378.80€ TTC TTC. Cession du camion benne actuellement utilisé au Garage de l'Abbaye, pour un montant de 2 000€ TTC.	N°4

- **Points soumis au vote :**

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-116 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De modifier le tableau des effectifs et de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, un poste d'adjoint d'animation à temps complet (pôle Vie scolaire, enfance), 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 32/35<sup>ème</sup> (pôle Vie scolaire, enfance), 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 28/35<sup>ème</sup> (pôle Vie scolaire, enfance), 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à 28/35<sup>ème</sup> (pôle Bâtiments), 1 poste d'animateur à temps complet (pôle Vie scolaire, enfance), 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (pôle Cadre de Vie), 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à 28/35<sup>ème</sup> (pôle Vie scolaire, enfance)
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **DÉLIBÉRATION N°2020-117 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer un poste d'agent contractuel du 13 novembre 2020 au 15 juillet 2021 d'adjoint technique à temps non complet à 17,5/35<sup>ème</sup> (pôle Culture).
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **DÉLIBÉRATION N°2020-118 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la mise en place de l'organisation du temps de travail des agents municipaux selon les conditions suivantes :
  - Annualisation du temps de travail pour le pôle Vie scolaire, enfance ; le pôle Culture ; le pôle Animations, vie associative et sports ; le service Communication ; le service Espaces verts ; le service Entretien, Ménage ; et la Police Municipale.
  - Cycle de travail à la quinzaine pour le service Propreté urbaine ; le service Voirie ; et le service Exploitation Technique.
  - Cycle de travail selon un planning prédéfini dans le respect des bornes horaires précitées pour le pôle Administration générale ; le pôle Etudes, projets et urbanisme ; les services Prévention, hygiène, sécurité ; Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ; Accueil, état-civil, élections ; Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

## **DÉLIBÉRATION N°2020-119 – VALORISATION DES TITRES RESTAURANT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De revaloriser la valeur faciale des titres restaurant à 6 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- > De maintenir les conditions d'attribution en vigueur et notamment la répartition de la prise en charge du titre à 50% par la Collectivité et 50% par l'agent.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **FINANCES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-120 – VERSEMENT D'UNE AVANCE POUR LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA CHASSELANDIERE »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le versement d'une avance de 41 000 € du budget principal au budget annexe « lotissement de la Chasselandière ».

### **DÉLIBÉRATION N°2020-121 – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA CHASSELANDIERE »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des services fiscaux l'assujettissement au régime fiscal de la TVA du budget « lotissement de la Chasselandière ».
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION N°2020-122 – PROPOSITION DE CREANCES ETEINTES ET D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver une créance éteinte d'un montant de 696.19 € (budget principal - restauration scolaire).
- > De s'engager à procéder au mandatement de cette créance.
- > De prononcer :
  - L'admission en non-valeur à hauteur de 601.32 € (Budget principal / titres de 2016 à 2019).
  - L'admission en non-valeur à hauteur de 1 010.49 € (Budget principal / titres de 2012 à 2015).
  - L'admission en non-valeur à hauteur de 548.94€ (Budget principal / titres de 2014 à 2019).

## **DÉLIBÉRATION N°2020-123 – DÉTERMINATION DU TARIF DES CAVEAUX NEUFS TROIS PLACES DANS LES CIMETIERES DE PONT-CHATEAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 1 820€ TTC le tarif de vente d'un caveau neuf trois places.
- > De dire que les autres tarifs, fixés par délibérations municipales n°2016-112, du 8 novembre 2016, et n°2019-048, du 2 avril 2019, sont inchangés.

## **CŒUR DE VILLE**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-124 – SOUTIEN DE LA COMMUNE AUX ACTEURS ECONOMIQUES IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'exonérer de droits de terrasse, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 décembre 2020, les commerces, bars et restaurants de la Commune, contraints de fermer durant le confinement, à savoir ; le Bistrot gourmand Le 11, l'Estaminet, le PMU Le Vincennes, le Shaker, Domino's Pizza, la Cantine des Korrigans.
- > D'exonérer du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 décembre 2020, le paiement des loyers pour les établissements dont la Commune est propriétaire des locaux, à savoir le PMU Le Vincennes et le Cinéma La Bobine.

### **DÉLIBÉRATION N°2020-125 – PORTAGE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AH N°284, SITUEE 16 RUE MAURICE SAMBRON A PONT-CHATEAU : SOLLICITATION DE L'AGENCE FONCIERE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De solliciter l'intervention de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique pour l'acquisition et le portage de la parcelle cadastrée section AH n°284, située 16 rue Maurice Sambron, à Pont-Château.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à mener les négociations d'acquisition et la mise au point de la convention de portage foncier en lien avec l'Agence Foncière de Loire-Atlantique.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer un compromis (ou promesse) de vente avec faculté de substitution au profit de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique.
- > D'autoriser Madame le Maire à subdéléguer le droit de préemption, en cas de besoin, sur la parcelle cadastrée section AH n°284, située 16 rue Maurice Sambron, à Pont-Château, à l'Agence Foncière de Loire-Atlantique.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## VIE SCOLAIRE, ENFANCE

### DÉLIBÉRATION N°2020-126 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES MAÎTRES E DE LOIRE-ATLANTIQUE (AME 44) DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU COLLOQUE DE LA FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE MAÎTRES E (FNAME)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 600€ à l'Association des Maîtres E de Loire-Atlantique (AME 44) dans le cadre de l'organisation du 18<sup>ème</sup> colloque de la Fédération Nationale des Associations de Maîtres E, organisé les 1er, 2 et 3 avril 2021, à Nantes.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### DÉLIBÉRATION N°2020-127 - ACTIVITES RELEVANT DU POLE VIE SCOLAIRE, ENFANCE : DETERMINATION DU TARIF APPLIQUE AUX ASSISTANTS FAMILIAUX ET AU SERVICE D'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer ainsi les tarifs appliqués aux assistants familiaux, accueillant à leur domicile des enfants fréquentant les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance ; ainsi qu'au service d'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil départemental de Loire-Atlantique :

TARIFS ALSH 2020/2021							
QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Journée vacances scolaires 9h00 - 18h00	PONT-CHÂTEAU	7,99 €	8,64 €	9,96 €	11,23 €	11,86 €	12,70 €
	HORS COMMUNE	11,75 €	12,89 €	13,65 €	14,98 €	16,17 €	17,31 €
Journée mercredis 9h00 - 16h30	PONT-CHÂTEAU	4,96 €	5,60 €	6,21 €	6,80 €	7,37 €	7,90 €
	HORS COMMUNE	8,64 €	9,21 €	9,96 €	10,66 €	11,23 €	12,03 €
Matin Mercredis 9h00 - 12h ou 13h30	PONT-CHÂTEAU	0,47 €	0,58 €	0,89 €	1,04 €	1,31 €	1,42 €
	HORS COMMUNE	0,89 €	0,99 €	1,09 €	1,19 €	1,83 €	1,97 €
Mercredis Ou Après-midi Mercredis 12h00 ou 13h30 - 17h30	PONT-CHÂTEAU	3,17 €	3,18 €	3,19 €	3,20 €	3,21 €	3,22 €
	HORS COMMUNE	1,54 €	1,55 €	1,56 €	1,57 €	1,58 €	1,59 €
Garderie (tarifs 1/2 h) 7h30 - 9h00	PONT-CHÂTEAU	3,17 €	3,18 €	3,19 €	3,20 €	3,21 €	3,22 €
	HORS COMMUNE	1,54 €	1,55 €	1,56 €	1,57 €	1,58 €	1,59 €
18h00 - 18h30		3,17 €	3,18 €	3,19 €	3,20 €	3,21 €	3,22 €
REPAS		1,54 €	1,55 €	1,56 €	1,57 €	1,58 €	1,59 €
REPAS AVEC P.A.I		1,54 €	1,55 €	1,56 €	1,57 €	1,58 €	1,59 €

Tarif dégressif : - 10 % sur le montant des prestations du 2ème enfant et -15 % sur le montant des prestations du 3ème enfant

## TARIFS RESTAURATION - 2020/2021

QUOTIENT FAMILIAL	-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
REPAS ENFANT MATERNELLE	3,17 €	3,18 €	3,19 €	3,20 €	3,21 €	3,22 €
REPAS ENFANT PRIMAIRE	3,17 €	3,18 €	3,19 €	3,20 €	3,21 €	3,22 €
PAI	1,54 €	1,55 €	1,56 €	1,57 €	1,58 €	1,59 €
REPAS NON PREVU	4,66 €	4,67 €	4,68 €	4,69 €	4,70 €	4,71 €
REPAS ADULTE	5,21 €					

## TARIFS PERISCOLAIRE - 2020/2021

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Allocataires CAF ou MSA	1er et 2ème enfants	0,56 €	0,66 €	0,93 €	1,09 €	1,45 €	1,55 €
	3ème enfants et +	0,35 €	0,47 €	0,58 €	0,74 €	0,99 €	1,05 €
Autres régimes	1er et 2ème enfants	0,77 €	0,91 €	1,12 €	1,24 €	1,62 €	1,72 €
	3ème enfants et +	0,61 €	0,68 €	0,91 €	1,02 €	1,35 €	1,44 €

### TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

#### DÉLIBÉRATION N°2020-128 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE) RÉVISÉ DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 31 voix pour et 1 abstention (Paul LONGATTE) :

- > De donner un avis favorable au projet de SAGE révisé.
- > De demander de mettre en place un mode de concertation plus étroit entre les collectivités et la CLE du SAGE afin de mieux échanger sur les problématiques de développement et leur articulation avec les nécessaires enjeux de la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.
- > De demander la rectification de la carte de la page 89 du PAGD relatif aux plans communaux de sauvegarde, afin d'y intégrer celui de Pont-Château.



## **CADRE DE VIE ET BATIMENTS**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-129 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la présentation du rapport annuel du délégataire en charge de l'assainissement collectif pour l'année 2019.

### **DÉLIBÉRATION N°2020-130 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS 2019 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, annexé au projet de délibération.
- > De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- > De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).
- > De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

### **DÉLIBÉRATION N°2020-131 – CONCLUSION DE CONVENTIONS AVEC LA SOCIETE ENEDIS DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LE SITE DE COËT-ROZ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions conclues avec la société ENEDIS dans le cadre de l'extension du réseau électrique du site de Coët-Roz et annexées au projet de délibération, à savoir :
  - Convention de servitude sur les parcelles ZP 0084, La Brizais, ZP 0070 et ZP 0086, Coët-Roz.
  - Convention de servitude sur la parcelle ZP 0026, La Brizais.
  - Convention de mise à disposition de la parcelle ZP 0026p, La Brizais.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **URBANISME ET ESPACE RURAL**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2020-132 – POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONT-CHATEAU SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONT-CHATEAU/ST-GILDAS-DES-BOIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la communauté de communes du Pays de Pont-Château / Saint-Gildas-des-Bois.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-133 – CONCLUSION D’UNE CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET DE TREFONDS SUR LES PARCELLES YL 197 ET 204 AU PROFIT DE LA PARCELLE YL 205, LE PLESSIS, ST-ROCH**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention de servitudes de passage et de trefonds sur les parcelles YL 197 et 204, au profit de la parcelle YL 205, le Plessis, St-Roch ; établi par l’office notarial MERY, ainsi que toutes pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.
- > De conditionner la signature de la convention de servitudes de passage et de trefonds sur les parcelles YL 197 et 204, au profit de la parcelle YL 205, le Plessis, St-Roch, à la prise en charge par le demandeur des frais d’acte, mais également des frais d’infrastructures et d’entretien de l’accès à la parcelle YL 205.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-134 – DECLASSEMENT DE LA PARCELLE YT N° 447, SITUEE RUE DES MARRONNIERS, ST-GUILLAUME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > De constater la désaffectation de la parcelle YT n°447, située rue des Marronniers, Saint-Guillaume.
- > De prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle YT n°447, située rue des Marronniers, Saint-Guillaume.
- > D’intégrer la parcelle YT n°447, située rue des Marronniers, Saint-Guillaume au domaine privé communal.
- > D’autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2020-135 – ACQUISITION DE PARCELLE YX 73, SITUEE AU LIEU-DIT LA PLAIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’acquérir à l’euro symbolique, 33 m<sup>2</sup> de la parcelle YX 73 située au lieu-dit la Plaie.
- > De conditionner la vente de la parcelle YX 73, située au lieu-dit la Plaie, à la prise en des frais d’acte par la Commune
- > D’autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer l’acte correspondant établi par Mme Maître MERY, notaire à Pont-Château.

A Pont-Château, le 13/11/20.

Le Maire,  
Danielle CORNET

